

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

COLLEGE B - PERSONNELS TITULAIRES D'UNE HDR - SCIENCES JURIDIQUES ET SCIENCE POLITIQUE

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'inscrits	18
Nombre d'emargements	9
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Nombre d'enveloppes	9

Taux de participation
50,00

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Total du nombre de sièges obtenu à la majorité
	PANTHEON	PMF	Saint-Charles		
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	7	0	0	7	1
Liste 2 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	0	0	0	0	0
Liste 3 : Démarche collective pour une université démocratique	1	0	0	1	0
Liste 4 : Liberté et Diversité de la Recherche	1	0	0	1	0
					1

Suffrages exprimés	9	0	9
Nuls	0	0	0
Blancs	0	0	0
Total	9	0	9

Article 2: Sont proclamés élus:

GILLES William

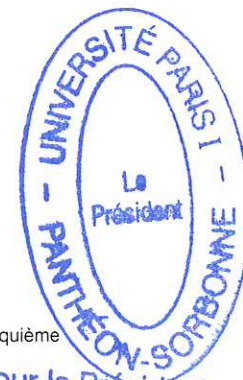
Partageons les talents Paris 1 - 2020

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

P. O. Boutrou



Pour le Président
Par délégué
Le Vice-Président

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.